



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 26 août 2020

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 26 août 2020 à la salle Wallace de la susdite MRC, tenu publiquement conformément à l'arrêté n° 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, des lois municipales, de l'avis public publié le 16 juillet 2020 et en respect des mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux (2) mètres entre les personnes présentes.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	physiquement MRC
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)	visioconférence
Simon Madore	maire	Coaticook (V)	visioconférence
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)	physiquement MRC
Françoise Bouchard	mairresse	Dixville (M)	physiquement MRC
Marie-Ève Breton	mairresse	East Hereford (M)	physiquement MRC
Réjean Masson	maire	Martinville (M)	physiquement MRC
Gérard Duteau	maire	Saint-Herméngilde (M)	physiquement MRC
Benoît Roy	maire	Saint-Malo (M)	physiquement MRC
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)	physiquement MRC
Line Gendron	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)	visioconférence
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)	physiquement MRC
Nathalie Dupuis	mairresse	Waterville (V)	physiquement MRC

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 17 juin 2020
- 4.2 Suivi des procès-verbaux et des rencontres
 - 4.2.1 Projet de règlement 6-25.4 – Avis de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – article 50 LAU
 - 4.2.2 Schéma de couverture de risques révisé – Attestation de conformité – Adoption et entrée en vigueur
 - 4.2.3 Projet de restauration du marais de la Meder - Demande d'aide financière déposée dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques
 - 4.2.4 Gestion contractuelle – Matières résiduelles
 - 4.2.4.1 Achat groupé de bacs
 - 4.2.4.2 Mise en commun des collectes
 - 4.2.5 Concours Inspiration MMQ en gestion des risques 2019 – Projet d'espace de liberté de la rivière Coaticook visant à réduire les risques liés aux inondations sur le territoire



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires
 - 5.3.1 Appropriation de surplus – Résolution CM2019-09-173
- 5.4 Congrès de la FQM
- 5.5 Travaux de cours d'eau – Municipalité de Compton
- 5.6 Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un partage de ressource humaine en loisirs

6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE

- 6.1 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-25.4
- 6.2 Municipalité de Compton – Dragage de la Rivière Moe – Résolution 236-2020-08-11

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

8.0 AVIS DE MOTION

9.0 RÈGLEMENT

- 9.1 **Adoption** du règlement modifiant le SADD – Règlement n° 6-25.4 (version modifiée)

10.0 AUTRES AFFAIRES

- 10.1 Élections municipales partielles
- 10.2 Demande d'appui – Productions Traces et souvenirs pour la traduction et la réalisation en anglais de l'animation théâtrale «réguines et fantômes sur le chemin des Cantons»

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS

- 11.1 Comité administratif (CA) de la MRC
 - 11.1.1 Procès-verbal de la session extraordinaire du 15 juillet 2020
 - 11.1.2 Procès-verbal de la session ordinaire du 24 août 2020
 - 11.1.2.1 MRC des Maskoutains et MRC de Rouville – CPTAQ – Position concernant l'appui requis aux demandes d'exclusion déposées par une municipalité locale
 - 11.1.2.2 MRC du Val-Saint-François – Aide financière aux municipalités offrant les services de camps de jour
- 11.2 Comité régional de développement économique
 - 11.2.1 Compte-rendu de la rencontre du 7 juillet 2020
- 11.3 Comité régional de sécurité publique (CSP) – Volet services policiers
 - 11.3.1 Compte rendu de la rencontre du 29 juin 2020
 - 11.3.2 Compte rendu de la rencontre du 26 août 2020



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 11.4 Comité régional des Milieux naturels et Environnement
 - 11.4.1 Compte rendu de la rencontre du 19 août 2020
 - 11.4.2 Écocentre – Rapport préliminaire
 - 11.4.3 Projet de phase II de Res'alliance du COGESAF
 - 11.4.4 Projet de restauration du marais de la Meder
 - 11.4.5 Plastiques agricoles
- 11.5 Comité régional de l'Occupation du territoire
 - 11.5.1 Compte rendu de la rencontre du 24 août 2020
 - 11.5.2 Modification du projet de règlement modifiant le SADD
 - 11.5.3 Ville de Coaticook – Demande d'exclusion et demande d'inclusion de la zone agricole permanente

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 12.2 Rapport d'activités 2019-2020 – CAB de la MRC de Coaticook

13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier

14.0 AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Autres informations et/ou rapports
 - 14.1.1 Équipe de la MRC
 - 14.1.2 Journée des finissants 2020

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h30 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre. Madame Amélia Carr, agente communications et marketing ainsi que Messieurs Kévin Roy, directeur des finances et Dominick Faucher, directeur général et secrétaire-trésorier sont présents physiquement sur place. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière est également présente sur place et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer. Les citoyens peuvent notamment transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil. Aucune question n'a été reçue avant la présente séance.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2020-08-144

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2020-08-145

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 17 JUIN 2020

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 17 juin 2020 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 17 juin 2020 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

4.2.1 PROJET DE RÈGLEMENT 6-25.4 – AVIS DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – ARTICLE 50 LAU

Information est donnée à l'effet que le projet de règlement n° 6-25.4 tel qu'adopté par le Conseil de la MRC le 17 juin dernier, selon le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation contiendrait des éléments non conformes aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire relatif à la protection du territoire et des activités agricoles. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation recommande donc à la MRC de modifier le règlement avant son adoption. Ce projet de règlement vise principalement à mettre à jour la cartographie de milieux humides, à agrandir les périmètres urbains de Coaticook et East Hereford et autoriser les activités commerciales «entrepreneurs artisans» dans certaines affectations.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2020-08-146

**4.2.2 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ –
ATTESTATION DE CONFORMITÉ – ADOPTION ET
ENTRÉE EN VIGUEUR**

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend acte du document officiel émis par la ministre de la Sécurité publique, le 29 juin attestant de la conformité du projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (version révisée, 3^e génération) aux Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, que le Conseil avait adopté le 22 janvier 2020 aux termes de la résolution CM2020-01-35 ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC doit selon l'article 23 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) adopter le schéma, tel que transmis à la ministre, sans modification dans les 90 jours de la réception de l'attestation de conformité ;

ATTENDU qu'un avis doit préalablement être publié à cet effet dans un journal local conformément à l'article 24 de cette loi indiquant la date d'entrée en vigueur dudit schéma ;

ATTENDU que l'article 24 stipule qu'un Schéma entre en vigueur le 90^e jour suivant la réception de l'attestation de conformité délivrée par la ministre ou à la date fixée par la MRC ;

ATTENDU qu'un tel avis fut publié dans le Journal *Le Progrès* dans l'édition du 19 août 2020 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (version révisée, 3^e génération), tel qu'approuvé par la ministre de la Sécurité publique, le 29 juin 2020 ;
- ▶ de déterminer que celui-ci est en vigueur dès à présent ;
- ▶ de confier le mandat à la greffière de publier un avis public à cet effet et de faire parvenir une copie certifiée conforme aux municipalités locales, aux MRC contiguës et aux SSI œuvrant sur le territoire.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

**4.2.3 PROJET DE RESTAURATION DU MARAIS DE LA MEDER
- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE DANS LE
CADRE DU PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE
CRÉATION DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES**

Information est donnée à l'effet que la demande de financement dans le cadre du projet de restauration du marais de la Meder, adressée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques a été jugée non admissible. Le montant disponible pour la MRC étant seulement de 94 704 \$ et non de 197 093 \$ tel que demandé.

4.2.4 GESTION CONTRACTUELLE – MATIÈRES RÉSIDUELLES

CM2020-08-147

4.2.4.1 ACHAT GROUPÉ DE BACS

ATTENDU que certains bacs pour la collecte des matières résiduelles doivent être remplacés ;

ATTENDU la possibilité d'une collecte mécanisée dès 2021 pour toutes les matières ;

ATTENDU qu'une mise en commun permet généralement une économie en raison du volume ;

ATTENDU qu'aux termes de l'évaluation des besoins des municipalités locales, l'évaluation du coût associé à un tel contrat est de plus de 100 000 \$;

ATTENDU qu'un tel contrat est soumis aux règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2020-03-83, le Conseil de la MRC a confié le mandat à la greffière d'amorcer le processus d'appel d'offres public pour un contrat d'achat de bacs selon les besoins des municipalités locales ;

ATTENDU qu'un appel d'offres fut donc publié dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (N° de référence SÉAO : 1392187);



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'une offre fut reçue des entreprises suivantes avant le délai imparti, soient :

- Plasti-Bac Inc. ;
- USD Global Inc. ;

ATTENDU que les 2 offres reçues furent analysées et jugées conformes, bien que les 2 eurent la même erreur de calcul ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le procès-verbal d'ouverture des offres reçues par la responsable d'adjudication des contrats ;

ATTENDU que Plasti-Bac Inc. a déposé l'offre conforme avec le prix le plus bas ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de Plasti-Bac Inc. pour la fourniture et la livraison de bacs roulants pour les matières résiduelles pour les besoins des municipalités locales ;
- ▶ de leur octroyer le contrat suite à la confirmation des besoins des municipalités locales et des options s'il y a lieu, la facturation étant faite directement par le fournisseur aux municipalités participantes, la MRC n'encourt aucune dépense à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2020-08-148

4.2.4.2 MISE EN COMMUN DES COLLECTES

ATTENDU les municipalités obtiennent très peu de soumissions pour les contrats de collecte des déchets et des matières compostables ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook gère actuellement le contrat de collecte des matières recyclables pour l'ensemble des municipalités de la MRC, à l'exception de la Ville de Coaticook et Compton ;

ATTENDU que la gestion des plaintes est complexe étant donné les responsabilités partagées entre la municipalité (déchets et compost) et la MRC (recyclage) ;

ATTENDU l'augmentation constante et importante des coûts de collecte des matières résiduelles ;

ATTENDU les objectifs de récupération et de réduction de déchets présentés dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Stanstead-Est ont signifié à la MRC leur intention de participer à un appel d'offres commun pour la collecte des déchets et des matières compostables ;

ATTENDU qu'aux termes de l'évaluation des besoins des municipalités locales, l'évaluation du coût associé à un tel contrat est de plus de 1 000 000 \$ pour un contrat de 3 ans, avec une entrée progressive selon la fin de leurs ententes en cours ;

ATTENDU qu'un tel contrat est soumis aux règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2020-03-82, le Conseil de la MRC a confié le mandat à la greffière d'amorcer le processus d'appel d'offres public pour un contrat de cueillette et transport des déchets et des matières compostables selon les besoins des municipalités locales ;

ATTENDU qu'un appel d'offres fut donc publié dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (N° de référence SÉAO : 1392164);

ATTENDU qu'une seule offre fut reçue avant le délai imparti, soit celle de Sani-Estrie Inc. ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le procès-verbal d'ouverture des offres reçues par la responsable d'adjudication des contrats ;

ATTENDU que bien que l'offre reçue fût analysée et jugée conforme, celle-ci excède l'estimation de la MRC et des municipalités locales ;

ATTENDU que l'article 938.3 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) permet dans ce cas précis à la MRC de «s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission» ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU de surseoir à la décision d'octroyer ou non le contrat de cueillette et transport des déchets et des matières compostables et de confier le mandat à la direction générale de négocier avec Sani-Estrie Inc. le seul soumissionnaire afin d'obtenir un prix moindre pour celui-ci.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

4.2.5 CONCOURS INSPIRATION MMQ EN GESTION DES RISQUES 2019 – PROJET D'ESPACE DE LIBERTÉ DE LA RIVIÈRE COATICOOK VISANT À RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE

Information est donnée par la direction générale à l'effet que le projet d'espace de liberté de la rivière Coaticook visant à réduire les risques liés aux inondations sur le territoire qui a valu une bourse à la MRC dans le cadre du concours Inspiration MMQ en gestion des risques en 2019 devrait se réaliser au printemps 2021 si les consignes sanitaires le permettent.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes d'un montant total de 847 983,25 \$ payés au 26 août 2020, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2020-08-149

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 135 132,06 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 135 132,06 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2020, pour les mois de juin et juillet, comme ici au long reproduit.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CM2020-08-150

5.3.1 APPROPRIATION DE SURPLUS – RÉOLUTION CM2019-09-173

ATTENDU que le Centre d’initiatives en agriculture de la région de Coaticook (CIARC) a choisi de lancer un vaste chantier en planifiant la construction d’une étable neuve ;

ATTENDU que le CIARC a sollicité le soutien de la MRC, afin de procéder à l’embauche d’une ressource dont le mandat était de développer davantage le projet de nouvelle étable, et ainsi assurer que celle-ci soit bâtie dans les prochaines années ;

ATTENDU qu’aux termes de la résolution CM2019-09-173, le Conseil de la MRC s’est engagé à contribuer pour un montant maximum de 32 500 \$ pour la première année au projet d’embauche d’une ressource professionnelle par le CIARC dans le cadre du projet de nouvelle étable, la provenance de l’aide financière étant à déterminer par la MRC ;

ATTENDU que l’engagement financier était pour l’exercice financier 2019 et que celui-ci n’a pas été renouvelé, ni budgété pour 2020 ;

ATTENDU qu’il est opportun de procéder à une appropriation du surplus libre de 2019 afin de donner suite à l’engagement financier de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d’approprier les surplus libres accumulés de 2019 pour un montant maximum de 32 500 \$ pour le soutien financier à l’embauche d’une ressource professionnelle par le CIARC afin de donner suite à l’engagement financier de la MRC, dans les limites des disponibilités budgétaires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

5.4 CONGRÈS DE LA FQM

Information est donnée que le Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités prévu du 24 au 26 septembre 2020 afin de respecter les directives de la Santé publique. Un événement sous une autre forme devrait avoir lieu à l'automne. Les membres du conseil souhaitent que la quote-part payée à cet effet pour 2020 soit utilisée lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'exercice 2021 afin de diminuer le coût.

CM2020-08-151

5.5 TRAVAUX DE COURS D'EAU - MUNICIPALITÉ DE COMPTON

ATTENDU que des travaux de stabilisation des berges ont été effectués sur la propriété immatriculée 0106 46 2020 à Compton ;

ATTENDU que ces portions du cours d'eau Poulin # 2 et d'un cours d'eau sans nom font partie d'un cours d'eau réglementé en vertu du règlement 5-031 (2016) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les propriétaires et/ou ayants droit des lieux se sont engagés à payer la totalité des frais ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter les dépenses reliées aux travaux d'aménagement des berges à Compton, au coût total avant toutes taxes de 6 069,08 \$ pour la propriété immatriculée 0106 46 2020 à Compton ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant total de 6 251,16 \$ à cet effet dans la Partie I, au sein du département «Général», dans la catégorie de fonctions «Hygiène du milieu – Cours d'eau, Surveillance – Travaux de cours d'eau», poste budgétaire 02 46001 410 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement desdites factures et le traitement approprié pour leur recouvrement auprès de la municipalité de Compton, ainsi que des frais de gestion applicables en vertu de la résolution CM2011-09-310 ;
- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés au sein de la Partie I, département «Général», dans la catégorie de fonctions «Municipalités-surveillance de cours d'eau», poste budgétaire 01 23146 100, au remboursement desdites dépenses, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2020-08-152

5.6 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PARTAGE DE RESSOURCE HUMAINE EN LOISIRS

ATTENDU qu'en juin 2018, la MRC de Coaticook a amorcé une démarche afin de se doter d'un Plan de développement en loisir (PDL) en cohérence avec le plan d'action de sa planification stratégique 2018-2023 et dans le but d'effectuer une mise à jour de la politique loisir réalisée en 2005 ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2019-08-157 le conseil de la MRC de Coaticook a adopté le Plan de développement en loisirs (PDL) de la MRC tel que présenté ;

ATTENDU les divers moyens afin d'assurer la mise en œuvre dudit PDL ;

ATTENDU la Ville de Coaticook et la MRC désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un partage d'une ressource humaine à cet effet ;

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du projet d'entente intermunicipale établissant les modalités de partage d'une ressource en loisirs entre la MRC et Ville et fixant les obligations des parties et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Eve Breton



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer au nom de la MRC de Coaticook, l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un partage de ressource humaine en loisirs, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT OCCUPATION DU TERRITOIRE

CM2020-08-153

6.1 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-25.4

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-25.4 au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC tel que pris en compte par ce conseil, soit :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

«Conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications que chacune des municipalités devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur d'une modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-25.4 modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable :

- ✓ La municipalité d'East Hereford devra modifier la représentation graphique de son périmètre urbain et du zonage agricole dans ses outils d'urbanisme afin de tenir compte de la rénovation cadastrale et ajuster sa zone tampon ;
- ✓ La Ville de Coaticook devra modifier la représentation graphique de son périmètre urbain et de l'affectation urbaine dans ses outils d'urbanisme afin de tenir compte de la présente modification du SADD et ajuster sa zone tampon.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-08-154

6.2 MUNICIPALITÉ DE COMPTON – DRAGAGE DE LA RIVIÈRE MOE – RÉSOLUTION 236-2020-08-11

ATTENDU que la municipalité de Compton a adopté et transmis à la MRC la résolution 236-2020-08-11 par laquelle elle souhaite confier le mandat à la MRC de préparer et présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques les documents nécessaires à l'obtention d'un certificat d'autorisation afin d'effectuer des travaux de dragage du gravier accumulé dans le lit de la rivière Moe afin de rétablir l'écoulement de l'eau ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que ce type de travaux doit être effectué avant le 15 septembre ;

ATTENDU qu'un suivi serré de l'exécution devra être fait ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU de confier le mandat au Comité régional Milieux naturels et environnement de procéder à l'étude de la demande de la municipalité de Compton, telle que présentée et de faire une recommandation au Conseil à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Rien à signaler.

8.0 AVIS DE MOTION

Rien à signaler.

9.0 RÈGLEMENTS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2020-08-155

**9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE SADD –
RÈGLEMENT NO 6-25.4**

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 17 juin 2020 ;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 24 août 2020 et que personne ne s'est objecté ;

ATTENDU qu'un projet de règlement fut adopté le 17 juin 2020 et transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la loi ;

ATTENDU qu'un avis fut demandé à la ministre en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et que certains éléments ont été jugés non conformes aux orientations ministérielles ;

ATTENDU que le projet de règlement a donc été modifié en conséquence ;

ATTENDU que le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la présente assemblée, le 19 août dernier ;

ATTENDU que ce règlement a pour but de modifier le schéma d'aménagement et de développement afin notamment, de modifier :

- ✓ la représentation graphique du périmètre urbain et du zonage agricole de la municipalité d'East Hereford afin de tenir compte de la rénovation cadastrale et d'ajuster la zone tampon ;
- ✓ la représentation graphique du périmètre urbain et de l'affectation urbaine de la ville de Coaticook afin d'ajuster la zone tampon ;
- ✓ certaines terminologies ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le règlement numéro 6-25.4 modifiant le règlement numéro 6-25 concernant le schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la MRC de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-25.4 et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

10.0 AUTRES AFFAIRES

10.1 ÉLECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, responsable de l'application de la *Loi sur les élections* et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) , a annoncé le 7 août dernier, la levée de la suspension des élections partielles, afin que les municipalités locales qui n'ont pas quorum puissent tenir des scrutins le 4 octobre prochain.

CM2020-08-156

10.2 DEMANDE D'APPUI - PRODUCTIONS TRACES ET SOUVENANCES POUR LA TRADUCTION ET LA RÉALISATION EN ANGLAIS DE L'ANIMATION THÉÂTRALE «RÉGUINES ET FANTÔMES SUR LE CHEMIN DES CANTONS»

ATTENDU que la Corporation du Chemin des Cantons a initié en 2019 l'animation théâtrale «Réguines et Fantômes» et que celle-ci désire présenter une version anglaise ;

ATTENDU que l'animation théâtrale permet de faire rayonner l'histoire des Cantons-de-l'Est et son riche héritage à travers une activité ludique et participative ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la traduction de l'animation aidera à la vitalité des différents lieux patrimoniaux ;

ATTENDU que le projet rejoint la clientèle anglophone locale et hors région et se veut rassembleur et inclusif ;

ATTENDU que Les Productions Traces et Souvenances a réalisé l'animation en version française, suite à une aide financière du FARR et que celles-ci souhaitent déposer une demande d'aide financière afin de réaliser la traduction en anglais de l'animation théâtrale ;

ATTENDU que le Chemin des Cantons traverse la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la résolution 4296-0820 du conseil d'administration du CLD de Brome-Missisquoi appuyant la réalisation de la traduction ainsi que le dépôt d'une demande d'aide financière à cet effet ;

ATTENDU le peu d'informations à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU de surseoir pour le moment quant à la décision d'appuyer ou non le projet des Productions Traces et Souvenances afin de vérifier la source de financement sollicitée pour la traduction en anglais de l'animation théâtrale «Réguines et Fantômes» présentée sur le Chemin des Cantons.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

**11.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
DU 15 JUILLET 2020**

La greffière dépose le procès-verbal de la session extraordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 15 juillet 2020.

**11.1.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 24
AOÛT 2020**

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 24 août 2020.

CM2020-08-157

**11.1.2.1 MRC DES MASKOUTAINS ET MRC DE ROUVILLE –
CPTAQ – POSITION CONCERNANT L'APPUI REQUIS
AUX DEMANDES D'EXCLUSION DÉPOSÉES PAR UNE
MUNICIPALITÉ LOCALE**

ATTENDU que les MRC des Maskoutains et de Rouville sollicitent l'appui de la MRC de Coaticook dans leurs démarches afin de dénoncer l'interprétation faite par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du 2^e alinéa de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1) et réitérer la compétence en matière d'aménagement du territoire des MRC situées en tout ou en partie dans les communautés métropolitaines ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 65 de la *Loi*, une municipalité locale qui désire faire une demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole pour ses propres fins ou pour un projet dont elle se fait la promotrice, peut le faire avec l'appui de la municipalité régionale de comté (MRC) ou de la communauté, en transmettant sa demande directement à la commission et en y joignant l'avis de conformité avec son règlement de zonage et, le cas échéant, avec les mesures de contrôle intérimaire, ainsi que tout autre document exigé par la CPTAQ ;

ATTENDU que dans un courriel transmis le 3 juin 2020, la CPTAQ mentionnait qu'elle avait adopté une « nouvelle position » eu égard au deuxième alinéa de l'article 65 de la LPTAA ;

ATTENDU que cette « nouvelle position » de la CPTAQ, soi-disant pour clarifier l'interprétation de l'article 65 de la LPTAA et assurer un traitement uniforme des demandes d'exclusion, est à l'effet qu'une demande d'exclusion doit être appuyée par l'instance la plus haute sur le territoire visé et que, par conséquent, une demande d'exclusion déposée par une municipalité locale se situant sur le territoire d'une communauté métropolitaine (CMM ou CMQ) devra maintenant, pour être recevable, être accompagnée d'une résolution d'appui adoptée par cette dernière, et non par la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'une telle interprétation manque de rigueur et outrepassé les pouvoirs et le mandat de la CPTAQ, en plus de restreindre indûment la compétence des MRC en matière d'aménagement du territoire à l'intérieur des limites de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et celle de Québec (CMQ) ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 24 août 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer les MRC des Maskoutains et de Rouville dans leurs démarches afin de dénoncer l'interprétation faite par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) du 2^e alinéa de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1) et de réitérer la compétence en matière d'aménagement du territoire des MRC situées en tout ou en partie dans les communautés métropolitaines ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la députation régionale pour appui, ainsi qu'aux MRC requérantes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2020-08-158

**11.1.2.2 MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – AIDE FINANCIÈRE
AUX MUNICIPALITÉS OFFRANT LES SERVICES DE
CAMPS DE JOUR**

ATTENDU que la MRC du Val-Saint-François sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès des gouvernements provincial et fédéral afin qu'une aide financière soit mise sur pied et offerte aux municipalités et organismes ayant offert les services de camp de jour cet été ;

ATTENDU que suite à l'annonce du Gouvernement du Québec de la réouverture des camps de jour dans les municipalités et villes des régions du Québec, des mesures exceptionnelles de prévention ont dû être mises en place, en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19 ;

ATTENDU qu'en raison des nouveaux ratios pour les groupes et des nouvelles mesures sanitaires imposées aux camps de jour en raison de la COVID-19, il est nécessaire d'avoir un soutien financier urgent aux municipalités, villes et organismes qui ont offert ces services essentiels aux jeunes et leurs familles pendant la période estivale ;

ATTENDU que l'accès à des camps de jour à des prix raisonnables est essentiel pour les familles du Québec, surtout en cette période de crise où plusieurs ménages sont confrontés à d'importantes pertes de revenu ;

ATTENDU que sans une telle aide financière, il est possible que les municipalités, villes et organismes municipaux doivent couper dans d'autres services à la population ;

ATTENDU que bien qu'une annonce ait été faite par les gouvernements aucune modalité n'est connue à ce jour ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité administratif de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 24 août 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC du Val-Saint-François dans ses démarches auprès des gouvernements provincial et fédéral afin qu'une aide financière soit mise sur pied et offerte rapidement aux municipalités et organismes ayant offert les services de camp de jour cet été afin de réduire l'impact de la COVID-19 sur leur budget ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

11.2 COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 7 JUILLET 2020

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de développement économique de la MRC de Coaticook du 7 juillet 2020.

11.3 COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) – VOLET SERVICES POLICIERS

11.3.1 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 29 JUIN 2020

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique (CSP) – Volet services policiers du 29 juin 2020.

11.3.1 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 26 AOÛT 2020

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de sécurité publique (CSP) – Volet services policiers du 26 août 2020.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.4 COMITÉ RÉGIONAL DES MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

11.4.1 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 19 AOÛT 2020

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional des Milieux naturels et Environnement du 19 août 2020.

CM2020-08-159

11.4.2 ÉCOCENTRE – RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2020-02-52 le Conseil de la MRC a accepté l'offre de services professionnels de Chamard Stratégies environnementales pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour un écocentre viable et efficace sur le territoire de la MRC, sur la base de leur proposition et sous réserve de l'obtention de l'aide financière demandée auprès du Fonds municipal vert offert par la Fédération canadienne des municipalités ;

ATTENDU que divers scénarios d'écocentres, incluant une estimation des coûts ont été présentés dans un rapport préliminaire lors de la dernière rencontre du Comité régional Milieux naturels et Environnement ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et Environnement lors de sa rencontre du 19 août 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que des programmes de financement seront bientôt disponibles pour les écocentres ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU de retenir le scénario 3 soit le scénario «optimisé» incluant un écocentre régional à Coaticook, un écocentre satellite à Compton/Waterville et des écocentres occasionnels à Saint-Malo, East Hereford et Stanstead-Est pour la poursuite de l'étude de faisabilité et d'en présenter les conclusions lors de la journée annuelle de réflexion des élus au début octobre.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2020-08-160

11.4.3 PROJET DE PHASE II DE RÉ-S-ALLIANCE DU COGESAF

ATTENDU que Rés-Alliance est une communauté de pratique en adaptation aux changements climatiques coordonnée par le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) ;

ATTENDU que le projet du bassin versant de la rivière Coaticook est mené en étroite collaboration avec la MRC de Coaticook, les municipalités de Dixville, Coaticook, Compton et Waterville ;

ATTENDU que le projet poursuit les objectifs suivants :

- Réaliser un portrait du bassin versant de la rivière Coaticook portant sur les inondations ;
- Élaborer un diagnostic de la vulnérabilité de la communauté dans un contexte de changements climatiques ;
- Proposer, en collaboration avec les acteurs locaux, un plan d'adaptation aux changements climatiques ;

ATTENDU que le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) sollicite l'appui de la MRC de Coaticook pour le projet de phase II de Rés-Alliance ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et Environnement lors de sa rencontre du 19 août 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'appuyer le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) pour le projet de phase II de Rés-Alliance.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2020-08-161

11.4.4 PROJET DE RESTAURATION DU MARAIS DE LA MEDER

ATTENDU que le marais de la Méder est identifié comme étant un milieu humide d'intérêt régional au Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs collaborent depuis 2018, pour réparer le système d'évacuation du barrage et restaurer les fonctions écologiques du marais en stabilisant le niveau d'eau du milieu humide, tout en s'assurant que le barrage demeure de faible contenance ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2018-09-184, la MRC de Coaticook a signé un protocole d'entente avec le ministère pour la restauration du système d'exécutoire au barrage X002678 contrôlant le niveau d'eau du marais de la Méder sur le lot 2 935 501 du cadastre du Québec, dans la Ville de Coaticook ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2018-09-185, la MRC de Coaticook a accepté une offre de services de Canards illimités pour l'élaboration d'un concept d'aménagement du marais de la Méder, au coût de 28 903,81 \$ avant toutes taxes ;

ATTENDU que le projet pourrait être admissible à une aide financière du programme Faune-Forêt sur terre privée de la Fondation de la Faune du Québec ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et Environnement lors de sa rencontre du 19 août 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU de confier le mandat à Madame Marie-Claude Bernard, coordonnatrice de l'aménagement à déposer une demande d'aide financière pour le projet d'aménagement du marais de la Méder, au programme Faune-Forêt sur terre privée de la Fondation de la Faune du Québec, de l'autoriser à signer la demande d'aide au nom de la MRC et tout autre document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2020-08-162

11.4.5 PLASTIQUES AGRICOLES

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2019-10-181, le conseil de la MRC a accepté l'offre de services de 9152-2425 Québec Inc. pour effectuer la cueillette et transport des plastiques agricoles pour les années 2020 et 2021 sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que Récup-Estrie devait traiter le plastique recueilli sur le territoire pour l'année 2020 ;

ATTENDU que ceux-ci sont par la suite envoyés chez Faber Moore pour traitement ;

ATTENDU les difficultés de gestion des plastiques rencontrées au cours des derniers mois ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et Environnement lors de sa rencontre du 19 août 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Line Gendron

IL EST RÉSOLU de poursuivre l'entente avec Récup-Estrie pour le traitement des plastiques agricoles et d'autoriser une délégation de la MRC à visiter d'autres installations, telle une cimenterie pour avoir plus d'options pour le traitement de cette matière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

11.5 COMITÉ RÉGIONAL DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

11.5.1 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 24 AOÛT 2020

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de l'Occupation du territoire du 24 août 2020.

11.5.2 MODIFICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SADD

Le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional de l'Occupation du territoire lors de sa rencontre du 24 août 2020 à l'égard du projet de règlement n° 6-25.4 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement durable.

11.5.3 VILLE DE COATICOOK – DEMANDE D'EXCLUSION ET DEMANDE D'INCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE

Le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional de l'Occupation du territoire lors de sa rencontre du 24 août 2020 à l'égard de la demande d'exclusion et d'inclusion à la zone agricole permanente que la Ville de Coaticook souhaite présenter à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019-2020 – CAB DE LA MRC DE COATICOOK

La greffière dépose à titre d'information, le rapport d'activités 2019-2020 du CAB de la MRC de Coaticook.

13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion fait un bref retour sur les principales activités. Il souhaite également un bon congé familial à Madame Carr qui quittera bientôt son poste.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Les conseillers régionaux font un bref retour sur leurs principales activités.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

14.1.1 ÉQUIPE DE LA MRC

Le directeur général et secrétaire-trésorier décrit brièvement les principaux dossiers en cours, pour l'équipe de la MRC.

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20h02.

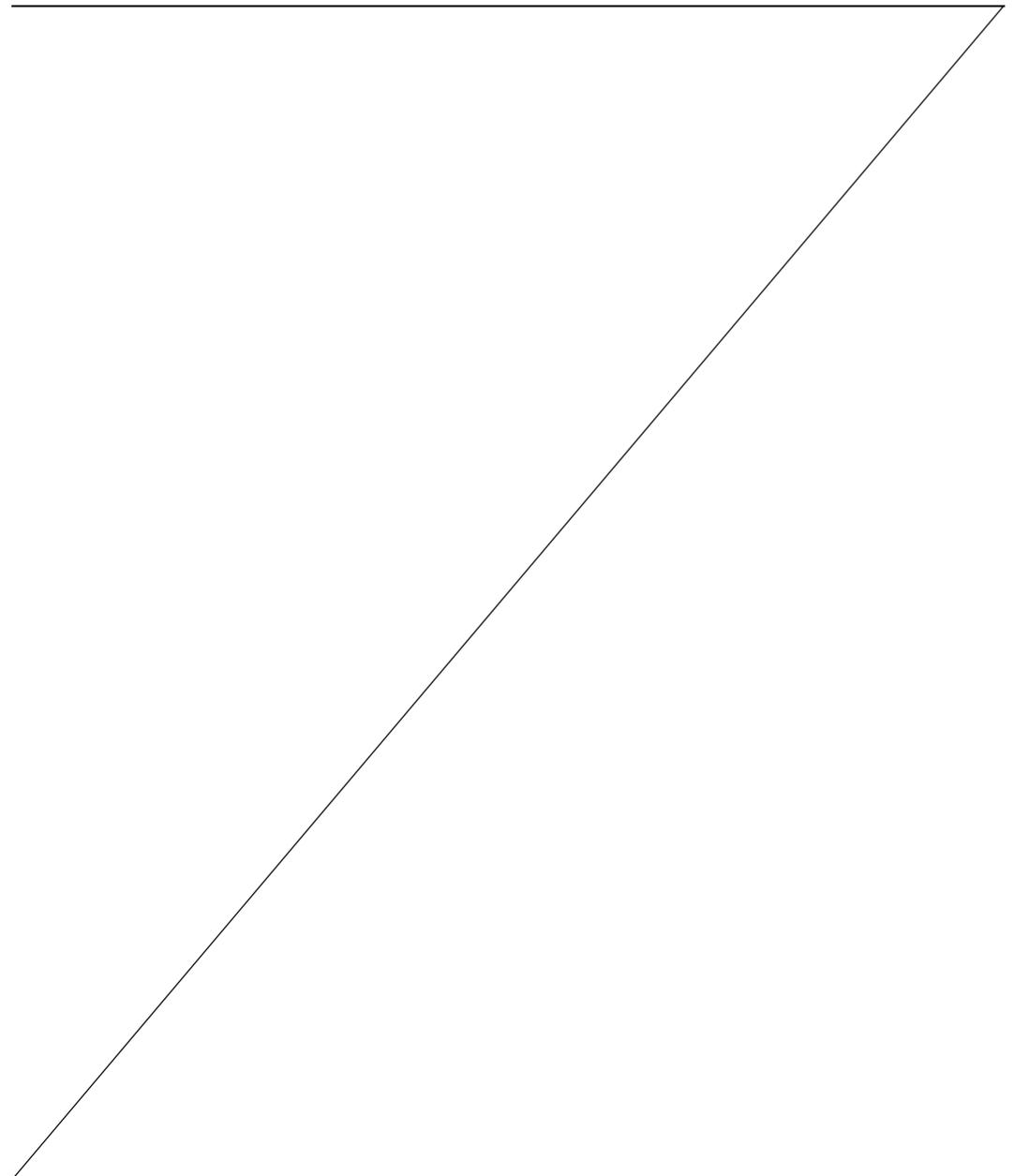
LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 26 août 2020.

Responsable des archives





LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

